



Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



Pour des milieux de travail en santé
Réseau de santé publique
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 52, du 20 au 26 décembre 2020

Le 8 janvier 2021

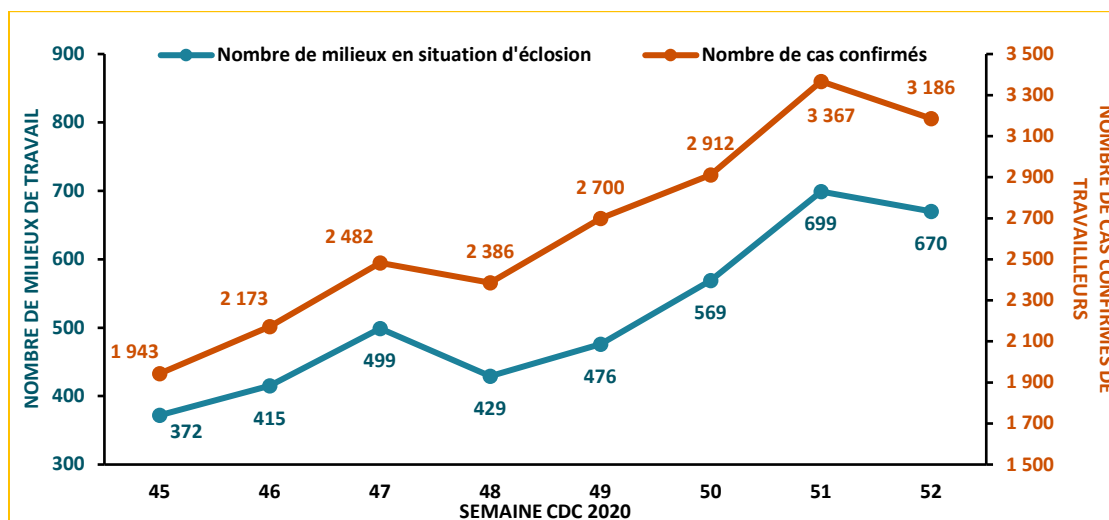
Sommaire

Le coup d'œil national	1
Contexte et objectif	2
Mise en garde et précisions importantes	2
Le coup d'œil régional	4
Faits saillants	6
Résultats	
Détails semaine CDC 52	7
Construction : chantiers et entreprises	12

Le coup d'œil national

- ▶ Une légère baisse du nombre de milieux en situation d'écllosion et de cas confirmés de COVID-19 a été observée au cours de la semaine 52. Ceci est possiblement dû à un ralentissement des enquêtes épidémiologiques pendant la période des Fêtes, ce qui peut avoir entraîné des retards dans la saisie des données et la mise à jour du Registre des écllosions.
- ▶ Au total, le nombre de milieux en situation d'écllosion est passé de 699 à 670 (- 29, soit - 4 %) et le nombre de cas confirmés, de 3 367 à 3 186 (- 181, soit - 5 %).
- ▶ Ainsi, 336 écllosions se sont terminées au cours de la semaine 51, alors que 307 nouvelles écllosions se sont ajoutées à celles toujours actives (n = 363) (figure 6).
- ▶ Trois régions dépassent de deux fois la moyenne provinciale de milieux en situation d'écllosion par 10 000 établissements, soit au premier plan Chaudière-Appalaches, suivie de Lanaudière et Laval. La région de l'Estrie montre une augmentation à surveiller, même si elle est sous la proportion moyenne (figure 3).
- ▶ Le secteur de l'industrie des aliments occupe toujours le premier rang en raison du nombre important de cas (n = 637) et le deuxième rang en nombre de milieux affectés (n = 45), derrière les commerces de détail (n = 151 milieux; 534 cas), principalement les commerces d'aliments, boissons et médicaments et commerces de véhicules automobiles, pièces et accessoires.

Figure 1 Évolution du nombre de milieux de travail en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés dans ces écllosions (semaines CDC 45 à 52), 2020



Contexte et objectif

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le suivi de la pandémie. Cette vigie répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19. Elle se limite aux milieux de travail, autres que ceux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.
- ▶ Le présent rapport fait état de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 dans les milieux de travail affectés, selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale (document en voie de mise à jour). Ce portrait porte sur le nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, de même que sur le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux.

Mise en garde et précisions importantes

- ▶ Ce rapport est produit dans un contexte d'urgence sanitaire. Même si tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer la qualité des données présentées (voir la méthode, en annexe), des erreurs peuvent devoir être corrigées lors de vérifications ou validations ultérieures à la publication.
 - ▶ Les rapports hebdomadaires donnent un portrait d'une partie des milieux de travail affectés par la COVID-19. En effet, seuls sont comptabilisés les milieux en situation d'éclosion, autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, avec au moins deux cas confirmés ou plus dans un délai de 14 jours, sans égard au milieu probable de transmission (source d'acquisition). Les cas de travailleurs infectés, mais non associés à une situation d'éclosion ne font pas partie de cette vigie. En outre, certaines situations d'éclosion par exemple dans les restaurants et les salles d'entraînement peuvent ne concerner que la clientèle : ces situations ne sont également pas rapportées.
 - ▶ La définition d'éclosion en milieu de travail ne requiert pas d'évidence d'acquisition de l'infection dans le milieu de travail. En effet, la présence au travail d'employés infectés, sans égard au lieu d'acquisition de leur infection, permet d'identifier une situation qu'il faut surveiller de près afin d'éviter ou limiter rapidement la transmission dans l'entreprise, tout en suivant l'évolution de la pandémie dans son secteur d'activité au niveau national.
 - ▶ Depuis la semaine CDC 46, une éclosion est considérée terminée si aucun nouveau cas n'est survenu dans les 14 jours suivants le dernier cas. Pour plus de précisions, consulter le rapport de la semaine CDC 46.
 - ▶ **IMPORTANT** : bien que les données sur les éclosions soient extraites du *Registre des éclosions de COVID-19* du MSSS, les résultats présentés dans ce rapport diffèrent de ceux [diffusés en ligne par le ministère](#). En effet, toutes les éclosions qui se sont terminées au cours de la semaine concernée (*c.-à-d. sans aucun nouveau cas de COVID-19 au cours des 14 jours suivants la dernière présence au travail du dernier cas*) ne sont pas incluses¹ dans le nombre total d'éclosions puisqu'il s'agit de situations considérées sous contrôle au moment de la production du rapport. Toutefois, le MSSS présente le nombre moyen d'éclosions sur sept jours, sans nécessairement que cela coïncide avec les semaines CDC utilisées dans le cadre de ce rapport.
- ▶ **À noter que pour la période des Fêtes, ce rapport hebdomadaire a un contenu moins détaillé que d'habitude. Malgré son format allégé, la numérotation des tableaux et des figures demeure identique aux rapports précédents pour des fins de cohérence et de comparaison. De plus, les sections *Méthode* et *Interprétation et limites* ont aussi été temporairement retirées, et peuvent être consultées dans le [rapport de la semaine CDC 50](#).**

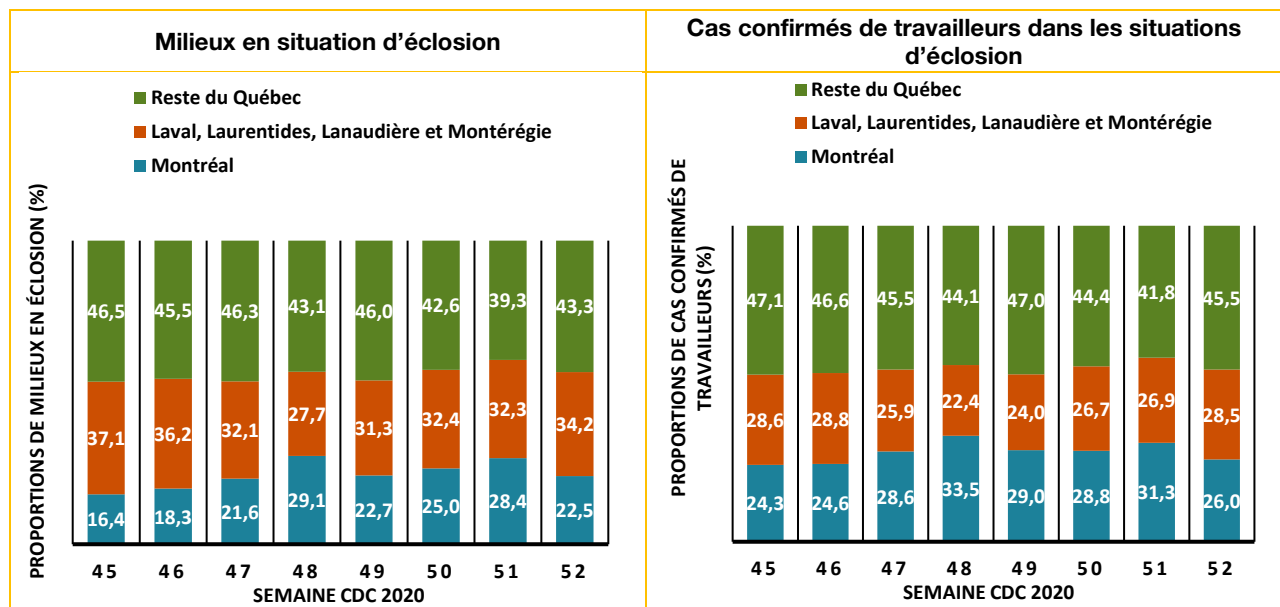
¹ Veuillez noter que les figures 4 et 5 donnent un aperçu des éclosions terminées et du nombre de cas dans celles-ci.

👁️ Le coup d'œil national (suite)

Répartition des éclosions dans la région de Montréal et les autres régions

- ▶ Les proportions de milieux en situation d'éclosion et aussi des cas sont en hausse dans les régions limitrophes de Montréal et le reste du Québec.
- ▶ En contrepartie, les proportions de milieux et de cas ont baissé à Montréal (figure 2).

Figure 2 Comparaison des proportions de milieux en situation d'éclosion et de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 45 à 52



Nouvelles éclosions au cours de la semaine

- ▶ Le nombre de nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion et de cas est en baisse (307 milieux c. 373; 875 cas c. 1 135 pour la semaine 51).
- ▶ Parmi ces nouveaux milieux, on en recense six avec 10 cas ou plus : une entreprise de l'abattage et du conditionnement de la viande (41 cas), une entreprise de culture mixte de fruits et légumes (15 cas), un entrepreneur spécialisé en plomberie (15 cas), un centre de jour du secteur de la santé (13 cas), une entreprise de construction (travaux de génie) (11 cas) et une entreprise d'entretien d'aéronefs (10 cas) (données non présentées).

Ajout de cas confirmés dans les éclosions en cours

- ▶ Deux cent soixante-six (266) nouveaux cas confirmés se sont ajoutés dans 117 des 363 milieux de travail avec une situation d'éclosion en cours (données non présentées).
- ▶ Dans trois milieux de travail, on recense des ajouts de neuf cas et plus de travailleurs confirmés :
 - ▶ un centre de distribution de marchandises diverses (+ 15 cas);
 - ▶ une entreprise de l'abattage et du conditionnement de la viande (+ 10 cas);
 - ▶ une entreprise de sécurité (+ 9 cas).

Le coup d'œil régional

- ▶ Les régions du Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James sont épargnées cette semaine.
- ▶ Globalement, on observe une baisse du nombre de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre de cas confirmés dans ces éclosions : sept régions ont connu des hausses du nombre de milieux et de cas, alors que six régions ont plutôt bénéficié d'une baisse.
- ▶ C'est à Montréal que le nombre de cas en baisse est le plus important, suivi de la Montérégie et de la Mauricie et Centre-du-Québec.

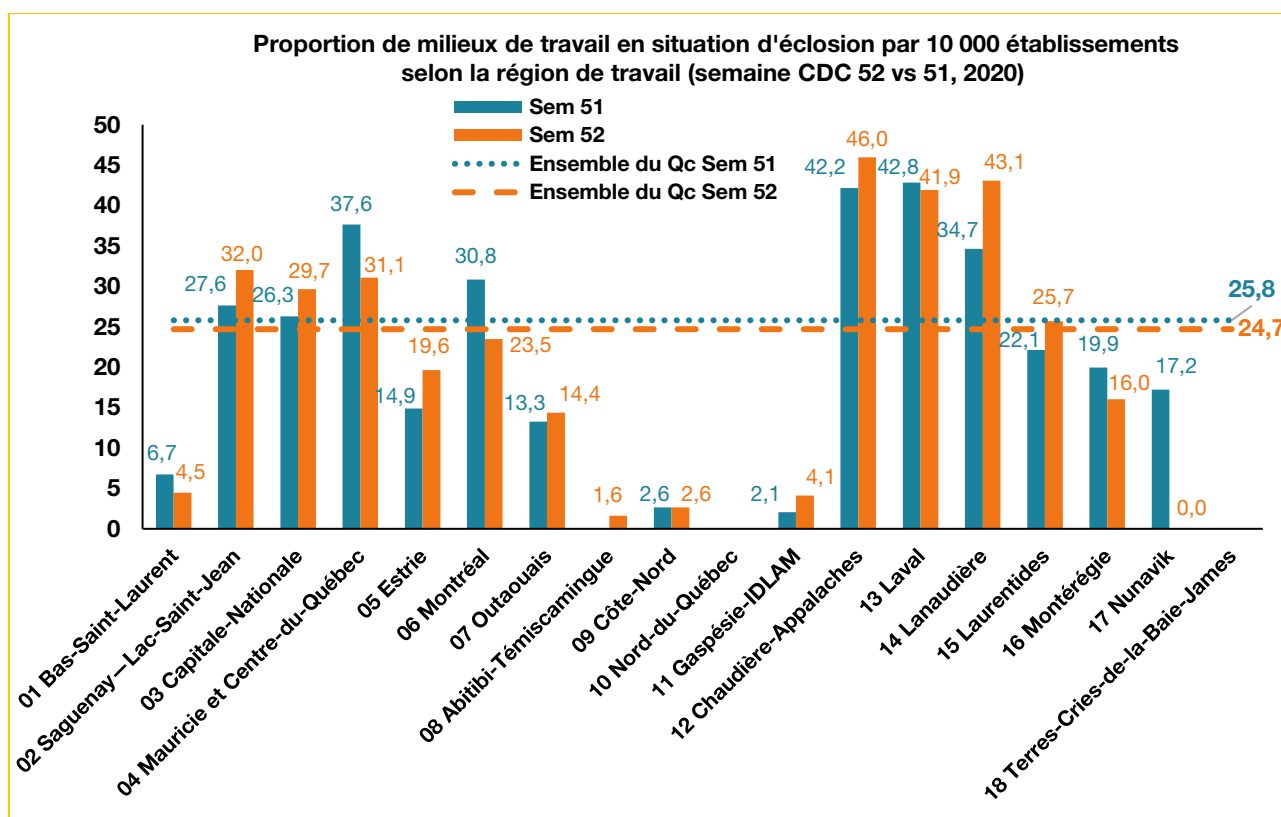
Régions	Semaine actuelle (CDC 52) (20 au 26 décembre 2020)				Semaine antérieure (CDC 51) (13 au 19 décembre 2020)		Variation semaine 52 c 51		Depuis le 14 juin	
	Nombre de									
	Total de Milieux	Total de cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas ^a	Total de milieux	Total de cas	Milieux	Cas		Total de milieux (sem CDC 25 à 52)
01 Bas-Saint-Laurent	4	8	2	4	6	16	↓ (2)	↓ (8)	34	
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	36	136	15	51	31	159	↑ (5)	↓ (23)	184	
03 Capitale-Nationale	70	339	33	145	62	285	↑ (8)	↑ (54)	321	
04 Mauricie-et-Centre-du-Québec	57	183	18	71	69	243	↓ (12)	↓ (60)	261	
05 Estrie	33	174	14	77	25	115	↑ (8)	↑ (59)	172	
06 Montréal	151	827	81	287	198	1054	↓ (47)	↓ (227)	768	
07 Outaouais	13	34	6	17	12	36	↑ (1)	↓ (2)	75	
08 Abitibi-Témiscamingue	1	3	1	3	0	0	↑ (1)	↑ (3)	9	
09 Côte-Nord	1	6	0	1	1	5	=	↑ (1)	7	
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	=	=	5	
11 Gaspésie-IDLAM	2	6	1	3	1	3	↑ (1)	↑ (3)	24	
12 Chaudière-Appalaches	73	562	25	99	67	543	↑ (6)	↑ (19)	200	
13 Laval	47	152	26	91	48	158	↓ (1)	↓ (6)	246	
14 Lanaudière	66	365	24	87	53	308	↑ (13)	↑ (57)	281	
15 Laurentides	50	169	20	67	43	136	↑ (7)	↑ (33)	137	
16 Montérégie	66	222	41	138	82	304	↓ (16)	↓ (82)	412	
17 Nunavik	0	0	0	0	1	2	↓ (1)	↓ (2)	1	
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	0	0	=	=	0	
Ensemble du Québec	670	3 186	307	1 141	699	3 367	↓ (29)	↓ (181)	3 137	

^a Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles éclosions et des éclosions en cours.

Proportion de milieux de travail en situation d'écllosion selon la région

- ▶ Dans l'ensemble du Québec, la proportion hebdomadaire moyenne a diminué, passant de 25,8 à 24,7/10 000 établissements.
- ▶ La moitié des régions (n = 9) a connu une hausse de leur proportion de milieux en situation d'écllosion pour 10 000 établissements.
- ▶ Sept des neuf régions en hausse ont une proportion supérieure à la moyenne dont trois ont eu des hausses supérieures à 15 % : Lanaudière (+ 24 %), Laurentides (+ 16 %) et Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 16 %).
- ▶ Pour les régions dont la proportion est sous la moyenne provinciale, la hausse la plus importante est observée en Estrie (+ 32 %).
- ▶ La région du Bas-St-Laurent, quant à elle, montre la plus forte diminution de la proportion de milieux en situation d'écllosion pour une deuxième semaine d'affilée, soit - 33 %, passant de 6,7 à 4,5/10 000 établissements.

Figure 3 Proportion de milieux de travail en situation d'écllosion selon la région, semaine CDC 52, 2020



Sources : Registre des éclussions (MSSS) extraction du 29 décembre 2020; fichier des établissements (CNESST, à partir du SISAT), extraction du 6 janvier 2021.

Note : le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.



Faits saillants

Note : la baisse observée du nombre de milieux et de cas cette semaine est possiblement due à un ralentissement des enquêtes épidémiologiques pendant la période des Fêtes, ce qui peut avoir entraîné des retards dans la saisie des données et la mise à jour du Registre des éclosions.

► Nouvelles éclosions de la semaine CDC 52 :

- Parmi les 670 milieux de travail en situation d'éclosion cette semaine, 307 sont des nouveaux, soit 66 nouveaux milieux de moins que la semaine CDC 51 (307 c. 373; - 18 %);
- Ces nouveaux milieux de travail ont généré 875 nouveaux cas (figure 5);
- Plus des deux tiers de ces nouvelles éclosions ne comptent que deux cas confirmés (68 % ou 209/307 c. 63 % la semaine dernière) (données non présentées). Il est plausible que certaines éclosions avec deux cas puissent plutôt refléter une transmission communautaire, et pas uniquement une transmission en milieu de travail.

► Ajout de cas dans les éclosions en cours :

- Dans plus du tiers des milieux de travail avec une éclosion en cours (117/363), 266 cas se sont ajoutés au cours de la semaine (données non présentées).
- Cette semaine, la moitié des milieux de travail en situation d'éclosion comptent deux cas confirmés, une hausse de 4 % par rapport à la semaine 51. En contrepartie, la proportion des milieux avec 10 cas et plus a baissé, quoique légèrement (8 % ou 51/670 c. 9 % ou 60/699) (tableau 7).
- Le nombre médian de cas par éclosion a légèrement baissé cette semaine (2,5 c. 3,0), alors que le nombre moyen est resté stable à 4,8 cas.
- Quatre grandes divisions économiques regroupent le plus de milieux de travail en situation d'éclosion (tableau 10) :
 - les industries manufacturières (25 % des éclosions et 39 % des cas);
 - les commerces de détail (22 % des éclosions et 17 % des cas);
 - les commerces de gros (9 % des éclosions et 6 % des cas);
 - le secteur de la construction (8 % des éclosions et 6 % des cas).
- Bien que comportant moins de milieux en situation d'éclosion, le secteur des services aux entreprises (ex. : services comptables, juridiques, agences de sécurité...) montre une proportion importante de cas confirmés (7 % des éclosions et **10 % des cas**).
- Depuis le début de la vigie des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail à la mi-juin 2020, 39 milieux de travail du secteur de l'abattage et conditionnement de la viande² (+ 1 milieu) ont été en situation d'éclosion, pour un total de 930 cas (+ 40 par rapport à la semaine CDC 51) (données non présentées).

² À noter que certains milieux de travail, assimilables à des abattoirs, ne sont pas désignés comme tels en raison de leur code CAEQ. En effet, certains sont classés comme des entreprises de fabrication de produits alimentaires, d'autres comme des distributeurs (commerces) de produits alimentaires (incluant viande et volaille). Bien que l'analyse réalisée tente de donner une vue d'ensemble de ce secteur au-delà des codes utilisés, le nombre total d'abattoirs en situation d'éclosion pourrait être sous-estimé.

Portrait des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 20 décembre au samedi 26 décembre 2020 (semaine n°52 Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

Tableau 1 Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 52, 2020

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 670	N = 3 184
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 15 régions ont des milieux en situation d'éclosion ▶ 3 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion : le Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James 	

Tableau 2 Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 52, 2020

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
06 – Montréal	151 (22,5)	827 (26,0)
12 – Chaudière-Appalaches	73 (10,9)	562 (17,6)
03 – Capitale-Nationale	70 (10,4)	339 (10,6)
14 – Lanaudière	66 (9,9)	365 (11,5)
16 – Montérégie	66 (9,9)	222 (7,0)
<i>Les autres régions</i>	244 (36,4)	871 (27,3)**
Total	670	3 186

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

** La majorité du nombre de cas confirmés de travailleurs (814/871 ou 93 %) provient des régions suivantes : Mauricie et Centre-du-Québec (183 cas), Estrie (174 cas), Laurentides (169 cas), Laval (152 cas) et Saguenay–Lac-Saint-Jean (136 cas).

Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 52, 2020

Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	198 (29,6)	979 (30,8)
Ceinture du Grand Montréal ^a	126 (18,8)	584 (18,3)
Autres régions du Québec ^b	346 (51,6)	1 623 (50,9)
Total	670	3 186

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

^b **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 10 -Nord-du-Québec, 11 -Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

Figure 4 Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'écllosion pour les semaines CDC 46 à 52

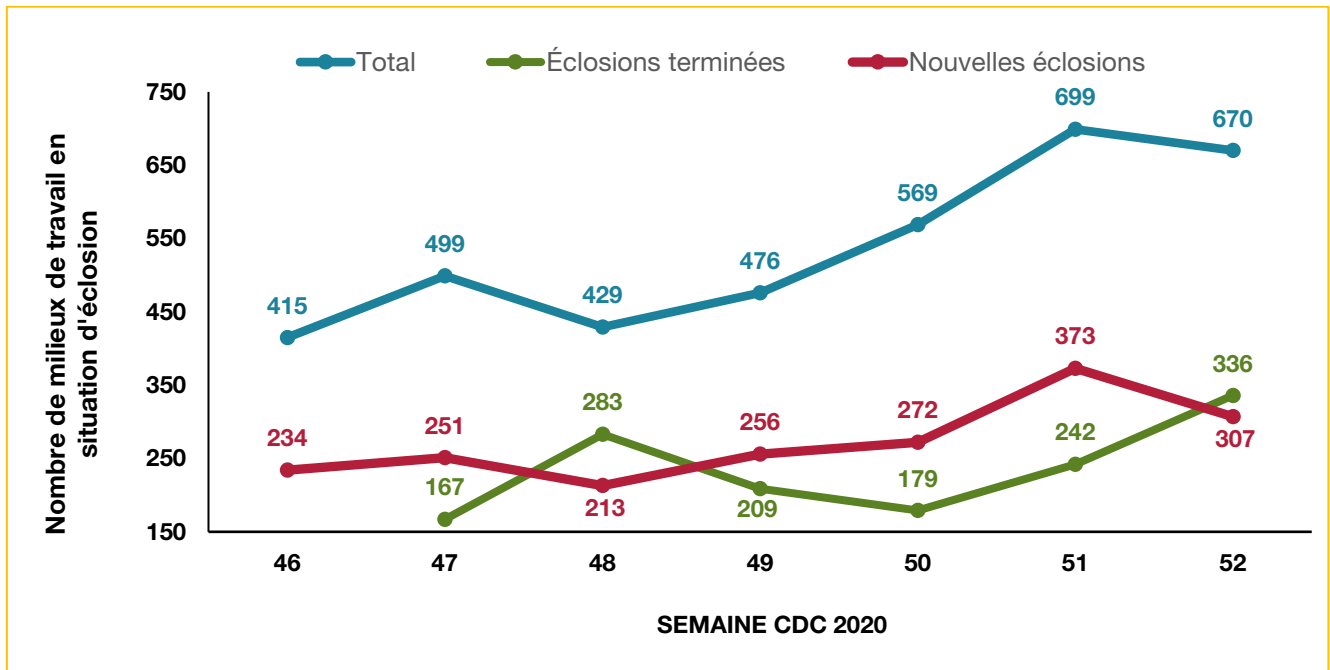


Figure 5 Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, pour les semaines CDC 46 à 52

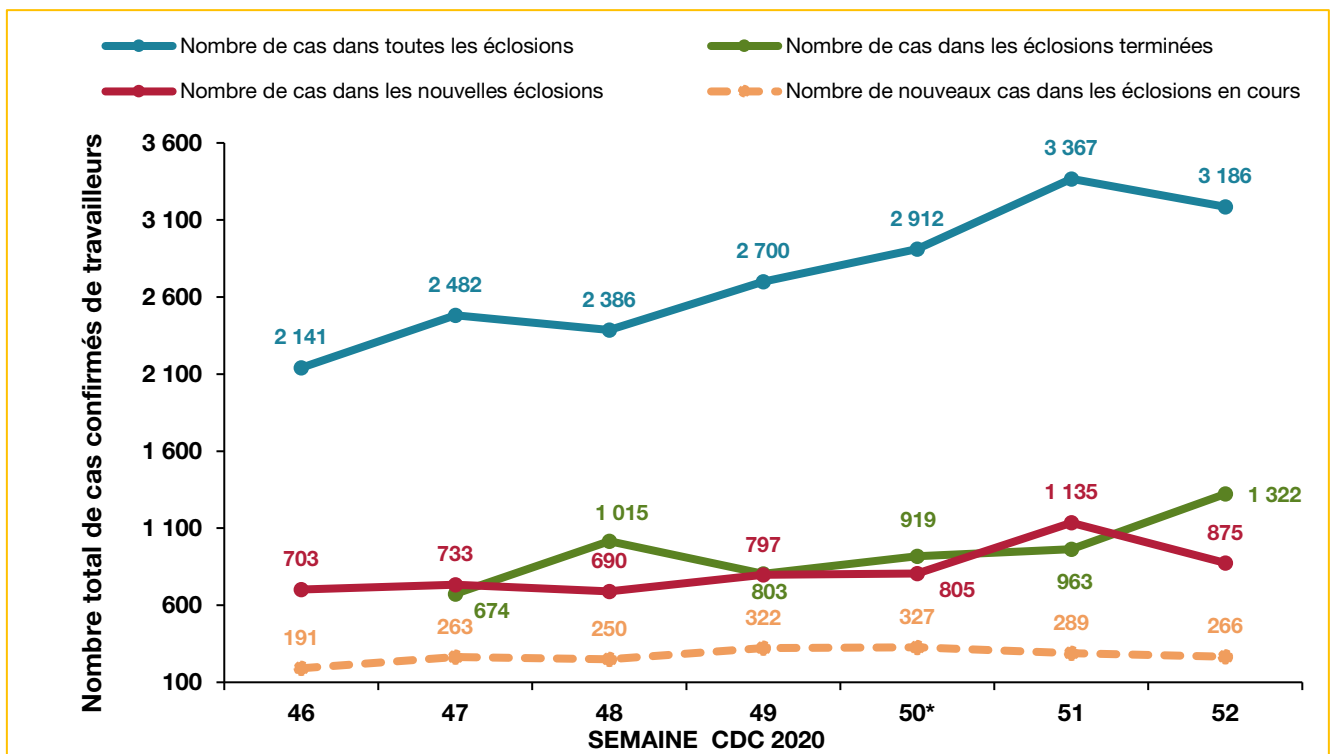
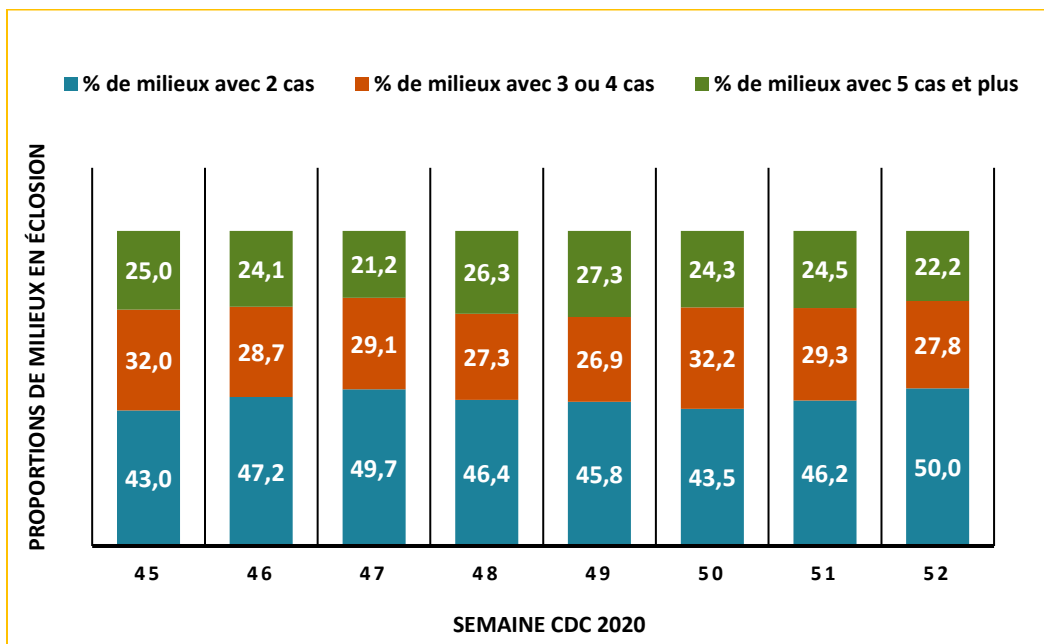


Figure 6 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 45 et 52



Semaine CDC	45	46	47	48	49	50	51	52
Nombre moyen de cas par écloision	5,2	5,2	5,0	5,6	5,7	5,1	4,8	4,8
Nombre médian de cas par écloision	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5
Nombre total de milieux en situation d'écloision	372	415	499	429	476	568	699	670

Tableau 7 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs depuis le début de la situation d'écloision, semaine CDC 52, 2020

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écloision	Milieux de travail en situation d'écloision	
	Nombre	%*
2 cas	335	50,0
3 à 4 cas	186	27,8
5 à 9 cas	98	14,6
10 à 19 cas	38	5,7
20 cas et plus	13	1,9
Total	670	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaines CDC 52, 2020

Divisions des activités économiques du Québec	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	18	2,7	70	2,2
B – Pêche et piégeage	0	-	0	-
C – Exploitation forestière et services forestiers	3	0,4	7	0,2
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	1	0,1	6	0,2
E – Industries manufacturières	169	25,2	1 239	38,9
F – Construction	53	7,9	197	6,2
G – Transports et entreposage	27	4,0	138	4,3
H – Communications et autres services publics	8	1,2	30	0,9
I – Commerces de gros	57	8,5	197	6,2
J – Commerces de détail	149	22,2	534	16,8
K – Intermédiaires financiers et assurances	10	1,5	43	1,3
L – Services immobiliers et agences d'assurances	6	0,9	13	0,4
M – Services aux entreprises	44	6,6	306	9,6
N – Services gouvernementaux	17	2,5	52	1,6
O – Services d'enseignement	5	0,7	15	0,5
P – Services de santé et services sociaux	26	3,9	105	3,3
Q – Hébergement et restauration	41	6,1	119	3,7
R – Autres services	36	5,4	115	3,6
Ensemble des secteurs	670	100,0	3 186	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.



Construction : chantiers et entreprises

CHANTIERS³

- ▶ Quatre éclosions actives au cours de la semaine précédente sur des chantiers se sont terminées au cours de la semaine actuelle (CDC 52), avec un total de neuf cas de COVID-19.
- ▶ De plus, au cours de la semaine 52, trois nouvelles situations d'éclosion se sont ajoutées aux quatre éclosions en cours, pour un total de sept chantiers touchés. Il s'agit de situations comptant de deux à quatre travailleurs, pour un total de 19 cas confirmés (c. 24 cas; semaine CDC 51).
- ▶ La région de la Capitale-Nationale est celle où l'on retrouve le plus de chantiers, soit quatre, suivie de Montréal avec deux chantiers et un chantier situé dans la région de Lanaudière.

ENTREPRISES⁴

- ▶ Le nombre d'entreprises de construction en situation d'éclosion de COVID-19 est en baisse. Au total, 53 entreprises sont affectées (- 7) dans une proportion qui demeure semblable à la semaine CDC 51 (8,1 %; 53/654 c. 8,4 %). Celles-ci sont réparties dans neuf régions sociosanitaires (n = - 2).
 - ▶ Diminution du nombre de milieux en situation d'éclosion chez les **entrepreneurs généraux** (n = 26 c. 31, la semaine précédente) et chez les **entrepreneurs spécialisés** (n = 27 c. 29).
- ▶ La part des cas confirmés est aussi en baisse avec un total de 167 travailleurs (167/3124 : 5,3 % c. 196/3367 : 5,8 %), soit une diminution de 29 cas par rapport à la semaine antérieure.
 - ▶ Légère hausse du nombre de cas chez les **entrepreneurs généraux** (n = 115 cas c. 107 cas la semaine précédente);
 - ▶ Légère baisse du nombre de cas chez les **entrepreneurs spécialisés** (n = 82 c. 89 cas la semaine précédente) (tableau 15).
- ▶ **Note** : certains travailleurs de ces entreprises pourraient aussi être comptés dans les éclosions sur des chantiers sans qu'ils ne puissent être distingués en raison du mode de collecte des données utilisé pour la vigie des éclosions.

³ RAPPEL : avec l'utilisation du Registre du MSSS, aucune donnée ne peut être fournie sur le nombre d'entreprises distinctes impliquées dans les situations d'éclosion sur ces chantiers. Par ailleurs, le nombre de chantiers et de travailleurs pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien associer tous les cas des travailleurs de la construction de différents employeurs ou métiers de la construction à des chantiers spécifiques (lieux de travail).

⁴ Les données, selon l'adresse civique de l'entreprise, donnent des indications différentes de celles disponibles pour les chantiers et possiblement plus complètes.

Tableau 15 Répartition entreprises de construction en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 52, 2020

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
40- Entrepreneurs généraux	26	115
‣ Secteur résidentiel - Promotion et construction : de maisons individuelles)	20	72
‣ Travaux de génie (routes, rues, ponts)	5	38
‣ Lignes de transmission d'énergie et de télécommunications	1	5
42- Entrepreneurs spécialisés	27	82
‣ Électricité	8	18
‣ Plomberie	6	31
‣ Coulage et finition du béton	5	16
‣ Autres travaux spécialisés	3	6
‣ Installation de la verrerie et de la vitrerie	1	2
‣ Installation d'équipements de réfrigération commerciale	1	3
‣ Travaux d'excavation et de nivellement	1	2
‣ Installation de systèmes de chauffage par fluide caloporteur et de systèmes de climatisation	1	2
‣ Installation d'extincteurs automatiques d'incendie	1	2

Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 52, du 20 au 26 décembre 2020

AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique
Richard Martin, conseiller scientifique
France Tissot, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail
Professionnels de maladies infectieuses
Directions régionales de santé publique

REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclussions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient Maryse Beaudry de la direction de la valorisation scientifique et qualité à l'INSPQ et toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

